

ASSOCIATION MENTAL'Ô

REGLEMENT INTERIEUR

I/ REGLES GENERALES

Les personnes sont surveillées par les éducateurs sportifs dans le bassin. Cette surveillance s'arrête à la porte de la pièce « piscine », l'éducateur, pour des raisons de sécurité, ne pouvant et ne devant, en aucun cas, quitter son groupe.

Les PARENTS s'engagent à: - s'assurer que leur enfant est bien pris en charge à l'entrée
 du bassin (*salle piscine*),
 - reprendre leur enfant dès la fin de la séance.

Avant ou après leur séance, les enfants sont sous la responsabilité de leurs accompagnateurs

Pour des raisons de sécurité, il est **INTERDIT**:

- de courir dans les locaux
- de se rendre mouillé dans la grande salle,
- de jouer dans les vestiaires.

En cas de non-respect des consignes générales de sécurité, l'Association décline toute responsabilité.

Un certain nombre de règles liées à l'hygiène sont **impératives** : Nous nettoyons, désinfectons, ventilons, entretenons très régulièrement dans la journée le bassin et les locaux, cependant votre implication et votre participation sont indispensables pour garder notre établissement propre et bien rangé :

- Enlever les chaussures dans le hall d'entrée
- Les poussettes et les vélos à l'entrée dans la grande salle.
- Se doucher **AVEC SAVON**, OBLIGATOIREMENT **AVANT** chaque séance
- Baigner les bébés en maillot de bain ajusté aux cuisses et à la taille
- Prévoir des mouchoirs en papier afin de ne pas se moucher dans la piscine,
- Manger exclusivement dans la grande salle : ni biberon, ni aucune alimentation sur la moquette et dans les vestiaires
- Vous disposez de poubelles, balai, pelle à côté du frigo, désinfectant pour les matelas à langer.
- En cas de verrues plantaires : NE JAMAIS MARCHER PIED NU

L'Association décline toute responsabilité en cas de perte ou vol d'objet personnel à l'intérieur des locaux.

II / REGLES FINANCIERES

Une fois l'année commencée, en cas d'arrêt de l'activité, il ne peut pas y avoir de remboursement (le nombre de places étant limité, nous sommes obligés de refuser des inscriptions). **Il en est de même, pour les acomptes versés lors des pré-inscriptions ou de réservations de stages** y compris pour les versements effectués via la plateforme internet, le droit au délai de rétractation ne s'appliquant pas dans le cadre des activités de loisirs à dates définies.

Le montant demandé lors des préinscriptions annuelles (forfait), représentant un acompte, il est ainsi composé :

- montant de l'adhésion obligatoire
- frais de dossier
- réservation de place sur un cours

Adhésion à l'association

Pour participer aux activités de Mental'Ô, l'adhésion à l'association est obligatoire. L'adhésion annuelle s'entend sur une année scolaire soit du 1^{er} septembre au 31 août. L'adhésion annuelle sera acquise l'année suivante pour tout souscription entre le 1^{er} mai et le 31 août.

Pour les adhérents au forfait

Le forfait est nominatif et ne peut être cédé en cours d'année.

Pour les personnes s'inscrivant en cours d'année, un tarif dégressif est mis en place à compter des vacances d'automne. Ce tarif est calculé à partir de la 1^{ère} séance effectuée. L'inscription n'est valable que pour les séances de l'année scolaire en cours à ce moment-là. Il ne peut y avoir de report de séance d'une saison scolaire sur une autre saison scolaire ou sur une saison estivale.

De manière facultative, l'association offre la possibilité de rattraper **2 séances par trimestre**. Pour ce, il faut que l'adhérent ait notifié, au plus tard 24h à l'avance, par courriel son impossibilité de venir. Cet avantage ne peut se faire qu'après nous en avoir fait la demande par l'intermédiaire du secrétariat de l'association et par courriel (pour ne pas se retrouver en surnombre dans les cours).

Pour tout forfait supplémentaire au sein du même famille (même nom- même adresse), une réduction de 20€ sera apportée à partir du second forfait.

Pour les adhérents disposant d'une carte

Toute annulation de séance devra être effectuée au plus tard 24h à l'avance, passé ce délai la séance sera décomptée.

Non-utilisation :

a) Forfait

D'une manière générale, la non-utilisation temporaire ou définitive du forfait du fait de l'adhérent n'ouvre pas de droit pour lui à prolongation ou à remboursement.

b) Carte de séances

Les cartes ont une validité de 3 ans dans la mesure où l'adhérent est à jour de son adhésion auprès de l'association.

III / ARRETS TECHNIQUES ET FERMETURES

La durée de validité des différentes formules tient compte des arrêts techniques, des vacances scolaires et des jours fériés. Aucune indemnité, sous quelque forme que ce soit, ne pourra être octroyée du fait de ces arrêts.

En cas d'arrêt des activités pour une cause technique imprévue, l'Association fera le nécessaire pour permettre aux adhérents concernés de rattraper la séance.

IV / CLAUSE LIMITATIVE DE RESPONSABILITE ET CERTIFICAT MEDICAL

L'adhérent déclare avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité aquatique depuis moins de 3 ans et atteste avoir répondu NON à toutes les questions du formulaire Cerfa 15699 ou fournit un certificat médical.

Les parents de Jeunes Enfants (bébés) devront fournir au plus tard dans le mois suivant la souscription à une formule d'abonnement un certificat médical, conformément à la circulaire « Périllat » et à nos règles d'affiliation à la FAAEL. À défaut, l'association Mental'Ô sera déchargée de toute responsabilité pour tout préjudice résultant d'une incompatibilité avec une activité aquatique.

Les parents des enfants attestent avoir répondu NON à toutes les questions du QS sport pour les mineurs ou fournissent un certificat médical.

V / PHOTOGRAPHIES – VIDEOS

Des photos ou vidéos peuvent être prises lors des activités en piscine ou lors d'événements auxquels participe l'association Mental'Ô (manifestations, foire aux associations, etc.). Elles pourront être utilisées à des fins de communication : affichage, valorisation, site internet ou tout autre support. Les adhérents doivent autoriser ou non par écrit, au moment de leur inscription, l'utilisation par l'association Mental'Ô de leur image.

VI / PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies lors de votre inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par les éducateurs sportifs salariés de l'association pour gérer les inscriptions des membres. La base légale du traitement est le consentement et l'obligation légale.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : administrateurs de l'association, cabinet d'expertise comptable et la plateforme de gestion en ligne des inscriptions.

Les données sont conservées pendant 5 ans à compter de la dernière inscription à l'exception des certificats médicaux et attestation de santé qui eux sont conservés 3 ans.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, retirer à tout moment votre consentement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. (Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.)

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter la présidente de l'association via l'email contact@piscine-mentalo.com

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

VII / AUTRES DISPOSITIONS

Pour garder notre climat de convivialité, nous vous prions de ne pas nous demander (en particulier par l'intermédiaire des éducateurs sportifs) de transgresser ces points de règlement. Dans tous les cas nous serons obligés de vous répondre négativement malgré notre volonté de vous satisfaire.

Nous vous demandons également de bien vouloir adresser toutes remarques ou contestations par courrier adressé au Conseil d'Administration de l'Association. Elles seront étudiées lors de la prochaine réunion du Conseil.

Nous vous rappelons que Mental'Ô est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, suivie du décret du 16 août 1901.

Comme toute association, elle fonctionne grâce à des bénévoles et nous vous remercions de bien vouloir en tenir compte.

La participation aux activités de la piscine entraîne l'acceptation de ce présent règlement et de tout protocole sanitaire en vigueur. Ce présent règlement intérieur rentrera en vigueur à compter du 5 novembre 2025.